



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE**  
**MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

**AVIS DE VIGILANCE ORANGE VENT VIOLENT**

**Début de l'épisode : samedi 07 décembre 2024 à 06h00**

**Fin prévisible de l'épisode : samedi 07 décembre 2024 à 16h00**

La tempête "Darragh" circulera de l'Angleterre à la Belgique au cours de la journée du samedi 07 décembre 2024.

Elle occasionnera de fortes rafales de vent de la Bretagne aux départements côtiers de la Normandie, temporairement violentes sous averses sur les côtes exposées au vent d'ouest à nord-ouest.

Après le passage pluvieux la nuit prochaine, le vent se renforcera dans le ciel de traîne dès la fin de nuit sur les départements placés en vigilance orange vent. Les averses localement orageuses près des côtes engendreront des rafales de vent parfois violentes, en particulier sur les littoraux exposés au vent d'ouest à nord-ouest.

**Les rafales de vent attendues durant l'évènement atteindront 90 à 110 km/h dans l'intérieur de ces départements, et autour de 100 à 120 km/h sur les côtes exposées au vent, voire ponctuellement 130 km/h ou plus sur les caps exposés.**

Le vent faiblira légèrement en fin de journée, mais demeurera toutefois soutenu **durant la nuit de samedi à dimanche et la journée de dimanche.**

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - o Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
  - o Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
  - o Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
  - o N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
  - o Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
  - o Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
  - o Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
  - o Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.

### Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les panneaux d'affichage peuvent être touchés.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Fait à Vannes, le 06/12/2024 à 16:15

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du SIDPC

  
Sébastien DESHAYES

### Message transmis aux services suivants :

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDSP             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDETS            |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan            | - EPTB Vilaine     |
| - SAUR                                    | - VEOLIA                     | - CEO              |
| - STGS                                    | - SUEZ                       |                    |